

# Le Service Civique pour les jeunes décrocheurs : Objectif Engagement et Insertion scolaire et professionnelle



L'objectif du Service Civique pour les jeunes identifiés comme présentant un risque de décrochage est de mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et de construire pendant la mission leur projet d'insertion scolaire et professionnelle.

## Qu'est-ce que le Service Civique ?

- **Publics** : jeunes de 16 à 25 ans qui s'engagent volontairement pour 6 à 12 mois.
- **Accompagnement d'une mission d'intérêt général** dans un des neuf domaines d'interventions reconnues prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.
- **Missions de Service Civique** : au sein d'organismes d'accueil agréés. Les organismes doivent assurer le tutorat des volontaires, mais ne prévoient pas d'accompagnement social ou professionnel spécifique.
- Les missions de Service Civique sont accessibles à tous les jeunes, quel que soit leur niveau de formation ou leur expérience professionnelle.
- **Versement d'une indemnité** d'un montant d'environ 570 euros par mois et prise en charge de la couverture sociale du volontaire par l'Etat.

Le Service Civique contribue à la lutte contre le décrochage scolaire, grâce à des missions de soutien et d'accompagnement scolaire au sein des établissements ou d'associations.

## Quelle est l'offre pour les jeunes proposée grâce à un partenariat entre le Service Civique et l'Education Nationale ?

- Un Service Civique avec un accompagnement par l'Education nationale (mise à disposition d'un référent)
- **Public** : Des jeunes plutôt autonomes qui pourraient profiter d'une expérience d'engagement pour reprendre confiance et se projeter vers un projet personnel et professionnel.
- Le référent réalise trois entretiens de positionnement, au début au milieu et à la fin de la mission.
- Des solutions sont impérativement proposées avant la fin de la mission : rescolarisation, apprentissage, contrat de professionnalisation, ou emploi.
- Une formule mixte entre le Service Civique et un temps en établissement scolaire :
  - ✓ Le jeune volontaire est engagé en mission trois jours par semaine.
  - ✓ Les deux jours suivants le jeune bénéficie d'un parcours personnalisé dans un établissement scolaire.
  - **Public** : Des jeunes plus fragiles, en demande d'accompagnement et en recherche d'orientation.
- Dans l'établissement scolaire, le jeune est pris en charge autour de trois activités :
  - ✓ Activité de bilan du déroulement de son Service Civique (1h)
  - ✓ Activité de remise à niveau scolaire (4h)
  - ✓ Activité d'enseignement professionnel orienté sur la découverte de différents secteurs (5 à 7h)

Service Civique  
+  
Accompagnement

Service Civique  
+  
Accompagnement  
+  
Scolarité